

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 Eléments de cadrage
--

Un Budget Primitif d'une commune est toujours un exercice prévisionnel. Pour le construire, il s'agit d'abord de chercher à prévoir les recettes de l'année qui va venir, en déterminer les dépenses probables (qu'elles soient endogènes, liées aux services déjà rendus à la population ou aux actions menées, qu'elles soient exogènes, c'est-à-dire imposées par des phénomènes ou des décisions externes à l'activité municipale, ou qu'elles soient nouvellement proposées par la municipalité), s'en assurer de la compatibilité, et notamment également de la compatibilité de l'autofinancement dégagé avec le remboursement de la charge de la dette antérieure et le programme d'investissements entrepris.

Dès lors, reconnaissons que l'exercice 2012, en plines successions de crises économiques, monétaires, bancaires, des dettes souveraines, n'est pas le plus aisé qui soit. Le Gouvernement lui-même, fait inédit, a déjà dû proposer au Parlement une Loi de Finances rectificative alors même que la Loi de Finances initiale pour 2012 n'était pas encore votée en première lecture !

A cette situation économique et financière inédite, qui génère beaucoup d'incertitudes, s'ajoutent, côté dépenses, les conséquences vraisemblables d'une situation sociale qui se dégrade considérablement, et côté recettes, les conséquences sur les finances locales d'une politique d'Etat qui, entre réforme de la taxe professionnelle et gel des dotations, est avant tout dure pour les ressources de beaucoup de communes.

Revenons successivement sur ces éléments de contexte.

I – Dans le maëlstrom financier international, le risque de la récession ne peut être écarté.

Depuis l'été 2011, il est en effet incontestable que l'environnement macro-économique international connaît une forte dégradation. En effet, à la suite du plan de sauvetage de la Grèce et de la dégradation de la note américaine début août, la crise de la dette publique des deux côtés de l'Atlantique a accru les craintes des agents privés, et provoqué d'importantes turbulences sur les marchés boursiers.

A cela, les plans de rigueur additionnés les uns aux autres, ont ajouté autant de freins à la croissance, et, de fait, un net ralentissement se diffuse dans l'économie mondiale, et évidemment en Europe.

A – Une croissance économique qui se ralentit dangereusement

C'est d'abord vrai aux Etats-Unis, où la croissance du PIB ne dépasserait pas 1,5 % en 2011. L'investissement et la consommation privée y paraissent enrayés, dans un contexte marqué par le débat sur la soutenabilité des finances publiques.

L'économie japonaise a été gravement endommagée par les amputations de ses capacités de production dues au séisme, et le PIB aura diminué de - 0,5 % en 2011.

Dans le panorama mondial, l'économie chinoise continue de tirer son épingle du jeu, avec une activité un peu moindre qu'en 2010, certes, mais quand même en progression de + 9,2 % en 2011.

En zone euro, en revanche les inquiétudes se sont fortement accrues, quant à la soutenabilité de la dette de certains pays (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, Italie), et ont pu alimenter la défiance des ménages et des entreprises. Et de fait, la croissance de la zone euro a subi un fort ralentissement au 2^{ème} trimestre 2011 (+ 0,2 %, contre + 0,8 % au 1^{er} trimestre). De sorte que, dans ce contexte, le PIB de la zone euro progresserait en 2011 moins (+ 1,6 %) qu'en 2010 (+ 1,8 %) et de + 1,4 % en 2012, d'après la prévision gouvernementale française. Le « groupe technique » des économistes est toutefois nettement moins optimiste, puisqu'il anticipe une croissance d'à peine + 1 % au mieux pour le PIB (et certains experts parlent même d'à peine 0,4 % !) de la zone euro en 2012. Il est vrai que l'économie allemande est en train de brutalement décélérer (de + 2,9 % en 2011 à + 0,8 % en 2012), via le net ralentissement de ses exportations.

C'est donc un risque de mouvement d'ensemble négatif qui affecte l'Europe, susceptible de s'aggraver en récession par l'effort cumulé des austérités budgétaires qui s'additionnent les unes aux autres.

C'est d'autant plus préoccupant que la persistance d'un climat incertain pèse d'évidence sur les décisions d'investissement, tandis que les ménages, quand ils le peuvent, privilégient l'épargne de précaution, au détriment de la consommation. La machine à récession paraît s'être mise en route.

B – En France : rigueur et pénurie de crédit fragilisent la croissance

En France, alors même que le déficit commercial atteint des niveaux historiques (- 71,3 Mds € en 2011, contre - 51,7 Mds € en 2010) le climat des affaires s'est, depuis juin, sensiblement dégradé dans l'industrie, les services et le commerce, et tous les indicateurs de conjoncture confirment la dégradation.

Signe inquiétant, après une croissance de + 0,9 % au 1^{er} trimestre, c'est une contraction de - 0,1 % (c'est la première fois depuis le printemps 2009 que le PIB recule !) qu'a connu l'activité au 2^{ème} trimestre 2011. Et le rebond de + 0,4 % au 3^{ème} trimestre 2011, ne parvient pas à gommer des esprits ce mauvais résultat.

Celui-ci, signe d'une dégradation des conditions de vie, a été dû à un recul de - 0,8 % de la consommation des ménages au 2^{ème} trimestre, ce que n'a pu compenser le traditionnel sursaut (+ 0,3 %) du 3^{ème} trimestre.

A cela s'ajoute un ralentissement de l'investissement total, avec, surtout, une baisse de l'investissement des entreprises non financières (- 0,3 %).

Ceci explique que l'Insee anticipe une croissance nulle au 4^{ème} trimestre de l'année, et si, d'ores et déjà, l'acquis de croissance est de + 1,7 % au total sur l'année 2011, le gouvernement qui tablait initialement sur + 1,75 % en 2012, vient de réviser sa prévision à + 1 %.

Encore faut-il tenir compte des freins à la croissance que ne manqueront pas de provoquer dans les prochains mois :

- les conséquences sur le pouvoir d'achat des mesures d'austérité décidées ;
- la restriction du crédit bancaire, liée à la dégradation des situations de plusieurs grands établissements, et à la mise en place de nouveaux ratios prudentiels. Soucieuses de préserver leurs équilibres, et leur propre liquidité, les banques resserrent leur diffusion de crédits, majorent leurs marges, ou se désengagent de certaines clientèles (en particulier des collectivités locales) laissant redouter, par ce rationnement en liquidités de l'économie, un véritable « crédit crunch ».

Les prévisions d'inflation, en revanche, sont de + 1,7 % en 2011 et en 2012.

C – Le tissu économique et social local ne manque pas d’être affecté par ces évolutions défavorables

Certes, sur le front de l’emploi, Watrelos paraît, pour l’heure, un peu à l’écart de la dégradation générale.

Ainsi, d’après les données transmises par le Comité de Bassin d’emploi de Lille Métropole, au 30 septembre 2011, il y avait 227.036 demandeurs d’emploi (cat. A) dans la Région Nord-Pas-de-Calais, soit + 1,9 % sur un an, et 69.684 demandeurs d’emploi dans l’arrondissement de Lille, soit une augmentation de + 0,4 %.

Mais, à cette même date, Watrelos compte 2816 demandeurs d’emploi, soit une quasi stagnation (- 0,1 %) sur un an.

De même, s’agissant des informations en provenance de cet observateur privilégié de la vie économique qu’est le Tribunal de commerce, sur Watrelos, au 15 novembre 2011, on enregistrerait 59 immatriculations, 62 radiations et 15 procédures collectives ouvertes. Ce qui dénote, là aussi, une assez grande stabilité.

Pour autant, commerçants, responsables d’entreprises, ne manquent pas de souligner la mauvaise tenue du courant d’activités et donc du chiffre d’affaires. Les deux dernières études « Horizon éco » de la CCI Nord-Pas-de-Calais soulignent d’ailleurs les très mauvais indicateurs conjoncturels du 3^{ème} trimestre 2011 qu’ils proviennent du commerce de détail, ou des entreprises en général, lesquelles laissent redouter un frein, voire un effondrement des intentions d’investissements.

II – La Loi de Finances pour 2012 : 2^{ème} année de gel ! La rigueur diffusée aux collectivités locales.

A – Les concours financiers de l’Etat

Une lecture rapide de la Loi de Finances pour 2012 met en exergue deux faits majeurs : la poursuite, pour la 2^{ème} année consécutive du « gel » des dotations aux collectivités locales ; la décision du gouvernement, en cours de débat parlementaire, de demander 200 millions d’euros d’économies supplémentaires aux collectivités locales au titre de la participation à la réduction du déficit budgétaire.

- C’est ainsi que la Loi de Finances fixe l’enveloppe des concours de l’Etat à 59,5 Mds € (contre 59,6 Mds € en 2011, soit (- 0,13 %). Hors FCTVA (qui passe de 6,04 à 5,50 Mds € en 2012, soit - 9 %) et dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, l’enveloppe normée reste donc « gelée », c’est-à-dire inchangée à 50,6 Mds €.

- S’agissant des 200 M€ d’économies supplémentaires, elles ont été réparties sur des concours qui ne concernent pas notre commune : fonds de solidarité des catastrophes naturelles ; dotation sur les jeux automatiques ; part « granulat » de la taxe générale sur les activités polluantes ; ponction sur les recettes des amendes de police.

1) La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

En fixant son montant à 41,46 M€, l'article 6 du Projet de Loi de Finances prévoit une augmentation globale de la DGF de + 0,2 % (soit une majoration de 77 Millions €). Mais, outre qu'elle confirme l'abandon de l'indexation de la DGF sur l'inflation (et constitue de fait une perte de pouvoir d'achat pour les communes !), cette augmentation d'ensemble est en trompe-l'œil, car elle doit contribuer à financer des contraintes de périmètres (effets du recensement pour les communes et les départements, évolution de l'intercommunalité) et surtout l'effort prioritaire pour la péréquation.

Or, la Loi de Finances a décidé de consacrer l'augmentation de 77 M € de l'enveloppe globale à la DGF des départements (+ 64 M€) et aux régions (+ 13 M€). De sorte que c'est **par un redéploiement interne des dotations aux communes que seront trouvées les augmentations des dotations liées aux contraintes de recensement et à la péréquation !**

C'est donc dire que, pour la quasi-totalité des communes, les dotations seront en nette diminution ! C'est le Comité des Finances Locales (CFL) qui, en février prochain, assurera cette répartition des sacrifices.

Pour le « guider », le Gouvernement a toutefois décidé (comme en 2011 !) **de ponctionner le complément de garantie des communes** : il s'agit d'un nouveau prélèvement de 140 M€ (contre 130 M€ en 2011 !).

En 2010, cet écrêtement avait été général, et avait durement touché Watrelos, qui avait alors perdu 120.000 euros !

En 2011, cet écrêtement avait été réparti entre les communes dont le potentiel fiscal par habitant était supérieur à 0,75 fois la moyenne nationale au prorata de l'écart à cette moyenne. Ce mode de calcul avait entraîné une concentration de l'écrêtement sur les communes les plus importantes, mais, de fait, avait préservé Watrelos.

En 2012, il devrait en être de même, puisque cet écrêtement serait réparti entre les communes dont le potentiel fiscal par habitant serait supérieur à 0,9 fois la moyenne de leur strate.

2) La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

La Loi de Finances pour 2012 prévoit d'augmenter de + 60 Millions d'euros (soit + 4,6 %) l'enveloppe consacrée à la DSU (au lieu de + 77 Millions en 2011, soit + 6,2 % alors).

Comme l'an dernier, la croissance de cette enveloppe sera prioritairement répartie sur les 250 premières villes éligibles.

3) Comme à l'accoutumée, les compensations d'exonérations fiscales feront la variable d'ajustement

Et de fait, elles seront en forte baisse globale « le « taux de minoration » en 2012 : - 14,5 %, comme le prévoit l'article 9 du Projet de Loi de Finances pour 2012 (soit - 223 Millions €), baisse qui serait « répartie de manière uniforme sur l'ensemble des allocations de compensation ».

D'évidence, cette décision est injuste, puisqu'elle va affecter toutes les communes, y compris les plus pauvres. De plus, elle ne s'appliquera plus seulement sur la DCTP comme ce fut le cas ces dernières années.

C'est d'ailleurs l'utilisation par les Gouvernements successifs de la DCTP comme variable d'ajustement à la baisse qui a, financièrement, le plus affecté Wattrelos. En effet, la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) est un concours global de compensation de plusieurs exonérations de taxe professionnelle accumulées au fil du temps. Depuis 1996, elle est indexée négativement, pour assurer l'équilibre de l'enveloppe décidée par la loi.

De ce fait, la DCTP a fortement baissé : l'enveloppe est passée de 1,7 Md € en 2000 à 586 millions € en 2010 et à 355 millions € en 2011 !

Si, les années précédentes, les débats parlementaires avaient permis de réduire le taux de minoration (à - 7,4 % par exemple en 2011, au lieu de - 11,2 % !), ce n'est pas le cas en 2012. **Au contraire, en 2012, la baisse sera le double de ce qu'elle fut en 2011 !**

B - Les autres recettes exogènes

1) Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

On s'en souvient, avec la Réforme de la Taxe Professionnelle, les FDPTP (financés par l'écrêtement du produit de TP acquitté par les établissements dits « exceptionnels ») ont été eux aussi réformés. S'agissant de la part reversée aux « communes défavorisées » pour les Départements, elle a d'abord été transformée (cf. article 78 LFI pour 2010) en « dotation » aux départements et stabilisée en 2010 et 2011.

A partir de 2012, l'enveloppe qui y était consacrée est devenue « dotation de garantie des versements des FDPTP » aux Départements.

2) La création du FPIC, nouveau Fonds de péréquation

L'article 58 de la loi de Finances pour 2012, crée en effet, un Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal dont le rôle est d'assurer progressivement une péréquation d'1 Md € à l'intérieur du « bloc communal » (communes et intercommunalités).

Ce Fonds sera mis en place à partir de 2012, et par une première tranche de 250 M€. Le calcul des « richesses » se fait sur le cumul de celles de l'intercommunalité et des communes. Cette péréquation-là est donc à la seule charge des collectivités locales !

La prélèvement est calculé au niveau du territoire intercommunal (2.599 communautés et 1.639 communes « isolées »). Pour Wattrelos, c'est donc au niveau de LMCU que sera apprécié le « potentiel fiscal agrégé » à partir duquel la Communauté Urbaine sera prélevée, ou au contraire bénéficiaire du Fonds. Si elle devait être bénéficiaire, elle aura alors à répartir une partie de sa dotation entre les différentes communes, en fonction de la richesse fiscale de la dite commune.

3) La revalorisation des bases des valeurs locatives

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2012 a été fixé à hauteur de 1,018 pour les propriétés bâties. Ce qui signifie une augmentation de + 1,8 % des bases d'habitation et foncières.

III – Pour Wattrelos, en 2012, des recettes dont la progression est vigoureusement freinée par la politique financière de l’Etat.

L’Etat a, depuis 2007, engagé une politique (qui s’est accentuée depuis 2 ans avec le gel des dotations) de réduction de certaines dotations, politique qui frappe sévèrement Wattrelos pour deux raisons :

- d’abord parce que, compte tenu de l’historique de ses ressources fiscales (très liées à la taxe professionnelle et aux grandes industries d’hier) remplacées par des dotations en guise de ressources de substitution, la dépendance à l’égard des ressources d’Etat est importante ;
- ensuite parce que, précisément, c’est sur certaines dotations qui pèsent lourd dans nos ressources, que l’Etat a choisi de faire peser l’effort de réduction.

L’analyse, ainsi, des évolutions de la dotation forfaitaire de la DGF (part majeure) et des compensations d’exonération fiscales est malheureusement très instructive.

(en euros)	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Dotation Forfaitaire DGF	11.464.884	11.545.193	11.508.935	11.315.328	11.283.357
(en %)		+ 0,7	- 0,3	- 1,7	- 0,3
Compensations d’exonération	3.992.863	3.412.456	2.779.236	2.764.091	2.606.606
(en %)		- 14,5	- 18,6	- 0,5	- 5,7
Total	----- 15.457.747	----- 14.957.649	----- 14.288.171	----- 14.079.419	----- 13.889.963
(en %)		- 3,2	- 4,5	- 1,5	- 1,3

Ainsi, du point de vue des dotations de l’Etat dont la vocation est de permettre le fonctionnement des services municipaux et de la vie communale, **la contribution de l’Etat aura diminué de – 10,1 % depuis 2007, ce qui représente un manque à gagner de 1,5 Millions € annuels !**

C’est une insuffisance structurelle de ressources pour la commune.

Pour 2012, parmi les recettes, il y en a de trois types :

A - Celles qui vont baisser en 2012 : les principales dotations d'Etat

C'est le fait majeur de la construction budgétaire 2012 : la principale ressource va diminuer.

➤ La Dotation Forfaitaire

La diminution sera toutefois freinée en raison du dispositif qui protège la « part garantie » de la DGF pour les communes dont le potentiel fiscal/habitant est inférieur à 0,90 fois le potentiel fiscal/habitant de l'ensemble des communes de la strate (834 €). Or, pour Wattrelos, ce chiffre est de 448,40 €.

DF 2010 : 11.315.328 € (- 1,7 %)

DF 2011 : 11.283.357 (- 0,3 %)

Compte tenu des évolutions qui vont affecter la Dotation forfaitaire (heureusement protégée à Wattrelos pour sa part garantie), il est raisonnable de considérer que la baisse de la dotation forfaitaire sera de - 0,4 à - 0,5 % en 2012.

DF 2012 : **11.226.940 €** (- 0,5 %, soit - 56.400 €).

Notons tout de même que cette dotation (la 1^{ère} des ressources de la commune en ordre d'importance !) ne cesse de diminuer depuis 2008 ! Comme elle était cette année-là de 11.545.193 €, la baisse aura été de **- 2,8 % en 4 ans (soit près de - 320.000 € !)**

➤ Les Dotations de compensation d'exonération

En l'état actuel du débat parlementaire, et compte tenu de la volonté du gouvernement de réduire encore les dotations aux collectivités locales (cf. débat sur les 200 M€), il est peu vraisemblable que le taux de minoration de 14,5 % soit revu à la baisse. De plus, cette année, il s'applique à toutes les compensations, ce qui rend la baisse plus prégnante.

Compensations d'exo 2012 : **2.228.648 €** (- 14,5 % soit - 377.958 €)
(TH + TF + DCTP)

Rappelons que cette dotation était encore de près de 4,0 M€ pour Wattrelos en 2007 : c'est -1,8 M€ perdu sur cette ligne en 4 ans pour la ville !

➤ Les droits de mutation

On s'en souvient, c'est largement la forte baisse en 2008 et surtout en 2009 de ces droits perçus sur les ventes d'immeubles qui avait provoqué le déficit de la commune en 2009. De fait, le marché immobilier s'était réanimé en 2010, le montant perçu s'est amélioré en 2010, sans retrouver cependant le chiffre de 2008. En 2011, les résultats finaux seront assez proches (légèrement en deçà) de ceux de 2010.

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Droits mutation (en k€)	1119,3	938,9	644,9	886,9	880,0

De fait, la réalisation de 2011 aura été un peu inférieure à nos prévisions.

Pour 2012, l'état de la conjoncture ne pouvant rester sans incidences sur le secteur immobilier, lequel sera par ailleurs affecté par de nouvelles dispositions fiscales, une approche prudente vise à envisager une « cible » de droits de mutation de 810 à **820 k€**.

B – Celles qui ne vont pas changer !

Il y a en effet deux recettes qui sont « gravées », leur absence de variation étant consacrée par la loi. Ce sont :

➤ L'attribution de compensation, versée par LMCU

Représentative du solde croisé entre Taxe Professionnelle et impositions sur les ménages, et contrepartie de la mise en place de la T.P.U. en 2002, l'attribution de compensation n'a pas vocation à varier. Pas de changement donc en 2012.

A.C. : **7.020.071 €** (comme en 2011).

➤ Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

S'agissant de la part du FDPTP reversée aux « communes défavorisées », cette dotation fait l'objet dorénavant d'une dotation spécifique au Département, celui-ci devant ensuite la reverser aux communes concernées. Mais il peut, s'il le souhaite, en faire évoluer les critères. Pour l'heure, en l'absence d'informations, nous suggérons de reconduire le chiffre de 2011 : **640.300 €**.

➤ La Dotation Nationale de Péréquation

S'agissant de la DNP, l'article 56 du Projet de Loi de Finances pour 2012 prévoit que le montant de la DNP est « au moins égal » à celui de 2011. Mais la loi laisse au Comité des Finances Locales (CFL), le soin d'abonder ou non cette enveloppe (dans sa réunion de février).

Sauf que si le CFL décidait de faire un effort supplémentaire de péréquation, l'article de Loi de Finances précise en contrepartie qu'il devrait le financer en prélevant sur la part « garantie » de la dotation forfaitaire ! Nous n'avons donc, a priori, pas de ressources supplémentaires à attendre de ce côté-là.

DNP 2012 : **1.427.828 €** (comme en 2011)

C – Celles qui vont progresser : les dotations de péréquation et les valeurs locatives

En réalité, il y a trois dotations de péréquation, deux déjà existantes, et une autre susceptible d'être mise en place en 2012.

➤ **La DSU, Dotation de solidarité urbaine**

Si, comme en 2012, l'enveloppe supplémentaire consacrée à DSU sera répartie sur les 250 premières communes bénéficiaires, en revanche, cette enveloppe supplémentaire est moindre que l'an dernier : + 60 M€, au lieu de + 77 M€ en 2011 (comme en 2010).

Dès lors, il est raisonnable d'effectuer la proportion équivalente, par rapport à l'augmentation en valeur absolue dont nous avons bénéficié l'an dernier.

DSU 2011 : 4.138.555 € DSU 2012 : **4.450.000 €** (soit + 320.000 €)

➤ **La DSC, Dotation de solidarité communautaire**

Outil de solidarité entre LMCU et ses communes membres, créé lors du passage au régime fiscal de la taxe professionnelle unique en 2002, la DSC verra, par décision de LMCU, son enveloppe globale (24,4 M€) évoluer comme les recettes de gestion du budget général de Lille Métropole et du budget annexe Transport. Celles-ci devraient progresser de + 0,8 % en 2012.

DSC 2011 : 1.016.473 € DSC 2012 : **1.024.605 €** (+ 8.132 €)

➤ **Le FPIC, péréquation horizontale nationale**

S'il est vrai que, sur la base du texte voté en première lecture à l'Assemblée Nationale, LMCU pourrait être bénéficiaire de cette péréquation (ce qui permettrait d'en reverser à certaines communes membres, dont Wattrelos), il est tout à fait prématuré d'inscrire au Budget communal aujourd'hui le moindre chiffre.

Trop d'incertitudes, techniques comme politiques, entourent à la fois l'issue de ce texte, et les modes de calcul qu'il retient.

➤ **La revalorisation par l'Etat des valeurs locatives : + 1,8 %**

A taux inchangés, par l'incidence de la seule revalorisation des bases, le produit supplémentaire de la fiscalité locale serait de + **294.300 euros** (sous réserve, en négatif de pertes éventuelles sur les bases foncières, et, en positif, des revalorisations de fonciers économiques en cours d'analyse).

IV – Recettes et dépenses de la ville sont contraintes

A – C'est une évidence pour les recettes

La part des ressources de la ville dite « exogène », c'est-à-dire qui ne dépend pas des recettes fiscales et ou de services rendus, est voisine de plus des 2/3 du total. Cela signifie que la municipalité n'a pas les moyens d'influencer ces recettes, dont le niveau et la dynamique dépendent de décisions extérieures et indépendantes des décisions municipales.

Or ces recettes sont durablement en baisse ou très fluctuantes.

Parmi les premières, figurent essentiellement les recettes en provenance de l'Etat. Le « gel » des dotations sur 3 ans, et les conséquences corrélatives sur des dotations d'ajustement, provoquent des amputations sévères de ressources. Et au vu de la situation des finances de l'Etat, on ne peut que redouter une tendance négative durable (cf. épisode du prélèvement de 200 M€ sur les collectivités locales).

De même, s'agissant de la forte variabilité de certaines recettes, les années 2008 et 2009, ont souligné la sensibilité des droits de mutations immobilières. Or, s'ils ont remonté en 2010-2011, ils n'ont pas encore retrouvé leur niveau de 2007, et surtout avec une crise sociale qui s'accroît, et des réformes fiscales lourdes affectant l'immobilier, le risque d'un impact sur les achats et ventes de logements n'est pas négligeable.

B – C'est une conséquence pour les dépenses

La conséquence est mécanique : si les recettes stagnent ou baissent, les dépenses ne peuvent qu'évoluer parallèlement.

Certes, en 2011, comme en 2010, l'année se termine sur un excédent en fonctionnement. Pour autant, en 2010, son niveau n'était pas suffisant pour dégager une épargne nette positive. Cela devrait être le cas en 2011.

Bousculés donc par les pertes de recettes en 2009, les comptes de la ville sont de retour à l'équilibre, à un net équilibre de surcroît. Mais éviter le recours supplémentaire à la dette pour financer les investissements, implique que l'épargne nette soit durablement positive.

Voilà pourquoi, il n'y a pas d'autre choix que de veiller à faire évoluer les dépenses de fonctionnement comme les recettes de fonctionnement !

Ces dernières années, **des efforts considérables ont été réalisés, sans pour autant renoncer à aucune politique municipale**. Charges à caractère général, charges de gestion courante, dépenses de personnel ont été globalement très encadrées, et maîtrisées. Le résultat visible, en est l'autofinancement net positif.

Pour 2012, dès lors il est clair que la norme globale d'évolution des dépenses est celle des recettes ; en termes simples, les dépenses supplémentaires augmenteront au mieux comme les recettes supplémentaires ! En l'état actuel des informations à la disposition de la municipalité, la masse globale d'augmentation possible est de l'ordre de 250 à 300 k€ (cf. partie III).

V – Pour 2012, un Budget de consolidation, sans hausse d'impôts

A – Consolider notre épargne nette, et donc les comptes de la ville, en contenant les dépenses de fonctionnement

Il ne s'agit pas ni d'amputer les moyens des services, ou de supprimer des politiques menées, ni à l'inverse « d'ouvrir les vannes ». Le Budget 2012, du point de vue du fonctionnement, ne sera ni d'austérité, ni de laxisme ; ni l'une ni l'autre ne seraient responsables. Si ce sera un budget de « desserrement » des contraintes, les recettes supplémentaires escomptées n'autorisent pas grand chose de plus pour les dépenses.

1°) D'abord parce que les dépenses obligatoires ne baisseront pas.

Hors les dépenses de personnel, des dépenses sont « obligatoires » pour le budget municipal, au sens où si elles n'étaient pas inscrites, le Préfet pourrait se substituer au maire pour les inscrire d'office dans les comptes. Ce sont :

➤ les charges d'intérêt

Les taux d'intérêt sont en phase de relèvement d'une année sur l'autre, et mécaniquement, les charges d'intérêt en sont affectées. Elles ont été de 2,23 M€ en 2011. Ils devraient être de 2,30 M€ en 2012 (+ 70 k€).

➤ les participations aux écoles sous contrat

L'accord pluriannuel qui liait la commune aux organismes de gestion des écoles sous contrat se termine en fin d'année. Une nouvelle négociation est en cours. Compte tenu de la nécessité légale de converger vers le coût d'un élève scolarisé dans le public, et de l'engagement municipal de s'efforcer à y parvenir dans le délai le meilleur possible, cette perspective est ainsi celle d'un coût supplémentaire pour la ville : sans doute de l'ordre de 40 à 50 k€ en 2012.

2°) Ensuite, parce que même très encadrées, les charges courantes sont poussées par certaines dépenses

Il en va ainsi des dépenses d'énergie, et notamment de chauffage (+ 150 k€).

La subvention au CCAS risque de diminuer pour des raisons techniques (modification du périmètre, compte tenu de l'intégration de personnel à la ville, en liaison avec le transfert de la petite enfance).

A l'inverse, après deux années d'efforts, la municipalité souhaite accompagner dans ses subventions aux associations celles qui interviennent dans le secteur social, celles qui, en matière sportive, ont des performances spécifiques, et celles qui en matière culturelle, portent des initiatives favorisant l'accès à la culture.

3°) Enfin, parce que s'agissant des dépenses de personnel, après les économies réalisées, il n'est pas envisageable de réduire leur masse globale.

Compte tenu de leur poids dans les dépenses totales, il est clair que les charges de personnel sont la clé de l'équilibre budgétaire, demain comme hier.

Sous la contrainte forte de ses recettes, la ville n'a pas eu d'autre choix de raison que de veiller à « tenir » ses dépenses de personnel. Au prix d'efforts importants, notamment par des rationalisations et mutualisations de services, ce montant a été encadré :

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Variation 2011/2008</u>
(en M€)	31,15	31,76	31,52	31,40	(+ 0,8 %)

En 2011, la réalisation aura pu être inférieure à la prévision (31,8 M€), en particulier parce que des mesures catégorielles, anticipées lors de la préparation budgétaire, n'ont finalement pas eu lieu. Elle se produiront sans doute en 2012.

Aussi, il est raisonnable de prévoir pour 2012, compte tenu des recettes attendues, **une fourchette de 31,6 à 31,7 M€ pour cette dépense.**

Un chiffre plus élevé ne serait pas compatible avec l'évolution des recettes. Un chiffre plus bas ne serait pas adapté au bon fonctionnement des services, ni au bon déroulement des carrières. Après les efforts importants de ces deux dernières années, l'évolution de la dépense sociale se doit d'accompagner l'amélioration globale des comptes.

B – Une pause pour le volume global des investissements, mais des priorités fortes affirmées.

Le pôle enfance/famille Maurice Titran (4,4 M€) à Beaulieu, et la reconstruction de l'école maternelle Michelet (2,9 M€) sont les deux plus gros investissements du mandat municipal. Avec l'accompagnement du programme de renouvellement urbain ANRU de Beaulieu, ils constituent l'armature de la mandature 2008-2014. Contemporains de recettes dégradées, et donc d'un autofinancement en repli, voire négatif, ils ont été financés largement par recours à l'emprunt.

Dès lors, **à partir de l'exercice 2012, le volume des dépenses d'équipement global va mécaniquement, et logiquement, diminuer.** Cette détente des investissements, alors même que l'autofinancement se redresse, va permettre de limiter l'appel à l'endettement, et donc contribuer à stabiliser d'abord, puis à réduire le stock de dette. En 2012, nous rembourserons 2,4 M€ de capital de la dette ancienne. L'objectif est donc de ne lever qu'un montant inférieur, **de l'ordre de 2 M€**, sur l'année en emprunts nouveaux.

Pour autant, par-delà cette stratégie financière vertueuse, la ville n'en poursuivra pas moins sa mutation à travers des investissements qui concernent :

- **l'éducation et les écoles**, en particulier par le programme pluriannuel des écoles de Beaulieu (en 2012, 1,6 M€ pour le groupe scolaire Brossolette) ;
- **la prise en compte du handicap**, avec la poursuite des mises aux normes des établissements scolaires et ceux recevant du public (à l'image de l'ascenseur pour la mezzanine de la salle Salengro : 121 k€) ;
- **la modernisation des équipements** (tel que contrôles d'accès pour des salles de sports : 136 k€) **ou des matériels** (tel que tondeuse autoportée : 32 k€) pour des services et actions de proximité (propreté, espaces verts, sports, culture) ;
- **la poursuite du programme de Beaulieu** qui, hors le lourd chantier des écoles, concernera principalement l'esplanade, et l'éclairage public.

C – Pas de hausse d'impôts

Sous réserve bien sûr de mauvaises nouvelles non prévisibles à l'heure du Débat d'Orientations Budgétaires (rappelons que le Comité des Finances Locales qui répartit définitivement les dotations de l'Etat ne se réunit qu'en février), la volonté de la majorité municipale est clairement de construire une maquette budgétaire 2012 sans aucune augmentation des taux, ni de la taxe d'habitation, ni de la taxe foncière.

*